



Dans cette édition :

- **Nouvelles de l'Association Nationale Semencière du Bénin (ANASEB)**
- **Congrès de l'AFSTA 2007 en bref**
- **Etat d'avancement de l'harmonisation des réglementations semencières en Afrique de l'Ouest**
- **L'International Seed Federation (ISF) nomme un nouveau Secrétaire Général**
- **Les Ministres de la CEDEAO adoptent un plan pour la Biotech**

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION NATIONALE SEMENCIERE DU BENIN (ANASEB)

Par Isabelle Megbleto, Présidente de l'ANASEB

E-mail: anaseb2006@yahoo.fr

L'Association Nationale Semencière du Bénin (ANASEB) a été fondée au cours de l'Assemblée Générale constituante des semenciers privés du Bénin en mai 2006 et à laquelle le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Bénin a assisté. Un bureau intérimaire présidé par Mme Isabelle Megbleto a été élu. Sa mission principale vise essentiellement à défendre et à développer les intérêts professionnels, sociaux et moraux de ses membres.



Membres de l'ANASEB lors de l'élaboration du projet de plan de développement stratégique.

Malgré le fait que l'ANASEB n'a pas encore un an d'existence actuellement, elle a élaboré, entre autres, un projet de plan de développement stratégique dans lequel une analyse de la situation du secteur semencier béninois a été faite en vue de définir son plan d'actions pour la promotion de la filière « semence ». Il a été identifié que l'absence d'un

cadre de concertation fonctionnel au sein de la filière « semence » est la première cause du mauvais fonctionnement de cette filière et les textes législatifs et réglementaires pour les semences sont aussi inadéquats.

Au regard des éléments de cette analyse, la consolidation des acquis et le développement de l'ANASEB passent par les quatre axes stratégiques suivants : la mobilisation des membres, le développement des services à caractère technique et économique, le renforcement des bases de l'autonomie financière et le renforcement de la représentation et du plaidoyer.

L'ANASEB a déjà participé activement aux activités de l'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) dont l'ANASEB est devenu membre quelques mois après sa création. L'approvisionnement en semence mère est aussi une contrainte à laquelle les semenciers privés font face. Ils se sont attelés à la finalisation de leur « business plan » pour la mise en place d'une Entreprise de Semences de Base en partenariat avec la SCOSA (Commercialisation Durable des Semences en Afrique) et l'AFSTA. En effet, l'ANASEB a déjà participé aux deux ateliers de formation sur le « business plan » organisés par l'AFSTA et le SCOSA qui ont eu lieu à Bamako, Mali en mai 2006 et à Dakar, Sénégal en septembre 2006.

LE CONGRES DE L'AFSTA CONGRESS 2007 EN BREF

Par Marcel Kanungwe, Président de la ZASTA

E-mail : bustumafarm@zamtel.zm

L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) a reçu un soutien important quand le Président Zambien, Son Excellence M. Levy Patrick Mwanawasa S.C, a ouvert officiellement le 7^e congrès de l'AFSTA qui s'est déroulé à la ville touristique de Livingstone, Zambie. Le Président qui est aussi un agriculteur, a mis l'accent sur

l'importance de l'utilisation des semences améliorées par les agriculteurs en Afrique. « *Nous en Zambie s'est rendu compte de l'importance de l'utilisation des semences améliorées pour la sécurité nationale et celle des ménages. Ceci sera seulement atteint par l'engagement du continent à l'utilisation des semences certifiées par nos agriculteurs et je saisirai toutes les opportunités pour discuter de cet engagement avec mes frères et sœurs dans le continent* », a-t-il dit.



Assis de droite à gauche : S.E L. P. Mwanawasa - Président de la Zambie, Marcel Kanungwe - président de la ZASTA

Débout de droite à gauche : Deon van Royeen – Président de l'ISF, Mark Sachs – Président de l'AFSTA, Justin Rakotoarisoana – Secrétaire Général de l'AFSTA

Il a été précisé que l'industrie semencière zambienne avait beaucoup bénéficié du partenariat entre le privé et le public et finalement de la libéralisation. En conséquence, un investissement dans l'industrie semencière a été fait et les résultats en ont été évidents. Le pays a plus que ses besoins annuels en semence et est devenu un exportateur de semences vers les pays voisins et au-delà.

Avec 180 délégués, le congrès 2007 a attiré le plus grand nombre de participants, y compris les représentants des organisations régionales et internationales. Les délégués ont été satisfaits et leur niveau de participation et la qualité des présentations ont été excellents.

Il était une bonne occasion pour les délégués pour discuter et échanger des informations entre eux. Toutes les sessions techniques sur des thèmes importants tels que : Vers un commerce des semences harmonisé en Afrique : efforts de coordination entre les Communautés Economiques Régionales (CER), approche globale pour faire face aux défis du commerce des semences en Afrique avec référence à la zone COMESA: analyse et perspective d'avenir, développement des sociétés

semencières en Afrique – le concept de « SEEDS » (Services pour le Renforcement et le Développement des Sociétés Semencières), situation actuelle sur l'Accord de Transfert de Matériels du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Aliment et l'Agriculture (RPGAA), importance du commerce des semences horticoles en Afrique : ses particularités et règles appropriées pour son développement, et statut du Protocole sur la Biosécurité pour la commercialisation des Semences Génétiquement Modifiées en Afrique ont été bien suivis.

Le congrès a été précédé d'un atelier de demi-journée sur « la Protection des Variétés Végétales, une clé pour le développement économique » animé par l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV) et d'une conférence sur « le Traitement des Semences » animée par l'International Seed Federation (ISF).

Les objectifs de l'AFSTA continuent à être l'organisation des formations techniques relatives aux semences pour renforcer la capacité des ses membres en 2007/2008 entre autres, renforcer la connaissance de ses membres sur la gestion de l'assurance de qualité des semences, le marketing des semences et le business plan. Elle continuera à soutenir activement le processus d'harmonisation de la législation des semences dans les sous-régions.

Le congrès annuel de l'AFSTA est un évènement repéré et on attend le prochain congrès 2008 qui aura lieu à l'hôtel Rivoli à Casablanca, Maroc du 26 au 29 février 2008. Le Comité National d'Organisation a déjà travaillé beaucoup pour assurer qu'il répond à vos attentes sous tous ses aspects.

ETAT D'AVANCEMENT DE L'HARMONISATION DES REGLEMENTATIONS SEMENCIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Par Norbert G. MAROYA

Ancien Coordonnateur du Réseau Ouest Africain des Semences (WASNET), E-mail: n.maroya@coraf.org

La Communauté Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ont ensemble fait avancer de manière significative le processus d'harmonisation du cadre réglementaire pour le contrôle de qualité et de certification des semences et pour l'inscription des variétés de onze espèces au catalogue régional. En effet, le dernier atelier régional a eu lieu du 27 Février au 2 Mars 2007 à Accra, Ghana et a regroupé plus de 66 participants représentant les secteurs public et privé semenciers des 17 Etats Membres de la CEDEAO, du CILSS et de l'UEMOA. Cet atelier a été officiellement ouvert par le Vice Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Ghana, l'Honorable ELEDI Clement.

Cet atelier a permis aux participants de se pencher

sur les points suivants :

- Discussion et validation du projet de règlements techniques relatifs aux règles de contrôle de qualité et de la certification des semences.

Les divergences entre les normes ont été corrigées et des normes harmonisées ont été adoptées pour les onze espèces considérées (Maïs, Riz, Sorgho, Mil, Niébé, Arachide, Manioc, Igname, Pomme de terre, Tomate et Oignon.) Il faut noter qu'un groupe d'experts régionaux sur les ignames ont participé aux travaux et ont permis d'affiner les normes de contrôle de qualité et de certification de cette espèce.

- Discussion et validation du projet convention relative à la création du Comité Ouest Africain des Semences (COASem).

La composition, l'organisation, le fonctionnement et le financement du Comité Ouest Africain des Semences ont été discutés, affinés et validés par l'atelier comme suit :

- Pour sa composition les membres de plein droit du COASem sont uniquement les 17 représentants (secteur public) des pays membres et les trois représentants de la CEDEAO, du CILSS, et de l'UEMOA. Tous les autres membres assistent aux réunions du COASem à titre d'observateurs. L'argumentation utilisée pour éliminer le secteur privé est qu'on ne peut pas être juge et partie.
 - Le COASEM dispose dans son organisation d'un Secrétariat permanent qui est assuré par la CEDEAO. Un président élu au sein des membres de plein droit convoque et dirige une fois l'an la réunion ordinaire. Un règlement intérieur devra préciser les autres aspects de fonctionnement du COASem.
 - L'atelier a proposé que les ressources financières du COASEM proviennent des Organisations Intergouvernementales dans les proportions de 60% pour la CEDEAO, 35 % pour l'UEMOA et 5 % pour le CILSS.
- Examen et approbation du 1^{er} catalogue régional commun des variétés des onze espèces.



Participants à l'atelier d'Accra, Ghana

Le premier catalogue régional commun des onze espèces précitées contient un total de 666 variétés

reparties en Maïs (60), Riz (175), Mil 91, Sorgho 12 ; Niébé (65), Arachide (54) ; Manioc (37), Igname (28), Pomme de terre (10) ; Tomate (7) et Oignon 10. Tel que présenté lors de l'atelier, le premier catalogue régional donne des informations incomplètes pour certaines variétés. Chaque pays a donc désigné sur place un participant qui a été responsabilisé pour l'obtention et la transmission des données manquantes faute de quoi les variétés concernées seront supprimées du catalogue. Un effort devra aussi être par le consultant du CILSS qui a fait le travail pour éliminer les appellations différentes (synonymes) de la même variété. Le catalogue sera géré au niveau régional par le COASem.

Les deux derniers jours de l'atelier ont été consacrés à la formation des participants sur les manuels de procédures pour la certification et l'accréditation et sur les manuels de procédures d'inscription des variétés au catalogue régional en vue de faciliter la mise en œuvre des réglementations harmonisées.

La discussion instituée à la fin des travaux dans le cadre de la poursuite du processus a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- Tout développement futur du processus est subordonné à l'adoption des textes réglementaires harmonisés par la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS ;
- La mise en place effective du COASem avec son Secrétariat Permanent et l'élection de son Président ;
- La mise en place effective des démembrements du COASem au niveau national (Comites National Semencier) avec la création du fonds semencier au niveau de chaque Etat.

Suite à cette adoption par les trois Organisations Intergouvernementales (CEDEAO, CILSS, et UEMOA), les partenaires pourront appuyer le système de diffusion auprès des autorités nationales et des acteurs concernés dans les Etats Membres par l'élaboration des supports de Communication et information sur les textes réglementaires et sur le catalogue régional.

Certains pays vont bénéficier des appuis spécifiques pour l'adaptation du nouveau cadre régional harmonisé aux dispositions législatives nationales.

Dans la mesure du possible des capacités des ressources humaines des pays (services de contrôle et de certification des semences, etc.) seront renforcées pour faciliter la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire.

En conclusion il a été demandé aux trois Organisations Intergouvernementales de tout mettre en œuvre pour l'adoption de ce nouveau cadre réglementaire commun par leurs instances de décision avant la fin de l'année 2007.

L'INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF) NOMME UN NOUVEAU SECRETAIRE GENERAL

Par le Secrétariat de l'ISF

E-mail : isf@worldseed.org

Le Président de l'International Seed Federation (ISF), M. Deon van Rooyen, a confirmé la nomination de M. Marcel Bruins au poste de Secrétaire Général Désigné de l'ISF. Il remplacera le renommé

Secrétaire Général titulaire, M. Bernard Le Buanec, qui partira en retraite tôt après le congrès de l'ISF à Prague en mai 2008. L'intention est de nommer Marcel Bruins Secrétaire Général adjoint à partir du 1^{er} septembre 2007 pour prendre officiellement la position du Secrétaire Général à partir de janvier 2008 et M. Bernard Le Buanec restera à plein temps jusqu'en mai 2008 pour le soutenir. Marcel est marié et a deux enfants. La famille se déplacera à Nyon, Suisse où se trouve le Secrétariat de l'ISF.

Marcel Bruins a fini ses études en amélioration des plantes et phytopathologie à l'Université de Wageningen en Hollande en 1989. Il a eu son PhD en 1998 après avoir fait une recherche sur la résistance au Fusarium du blé au « Plant Research International ». Il a été chargé du portfolio brevet d'un grand institut de recherche pendant plusieurs années. Puis il s'est déplacé à Rotterdam pour travailler au Centre d'Innovation pour les Inventions où il a suivi les aspects commerciaux des inventions agricoles et biotechnologiques. Depuis 1998, il est Directeur de la propriété intellectuelle et la protection des variétés chez Seminis Vegetable Seeds Holland B.V.

Marcel est membre de plusieurs comités relatifs aux semences tels que le Comité pour les Droits de Propriété Intellectuelle de l'Association Semencière Européenne, le Comité pour la Propriété Intellectuelle de Plantum NL et le Comité pour l'Agriculture Durable de l'ISF. Depuis 1999, il a représenté l'ISF au Groupe de Travail Technique des espèces maraîchères de l'UPOV.



Bernard Le Buanec (à gauche) et Marcel Bruins (à droite) discutant du poste de Secrétaire Général à Zurich.

« Marcel vient à l'ISF avec une bonne expérience de l'industrie semencière et en particulier une bonne base et des références dans les domaines de l'amélioration des plantes et des Droits de Propriété Intellectuelle. Les DPI ont été identifiés par nos membres comme un défi majeur et continu pour l'ISF ainsi que pour l'industrie semencière en général au cours de notre récente planification stratégique et l'expérience de Marcel dans ce domaine sera d'une grande valeur pour nous », a dit le Président de l'ISF. En annonçant la nomination, Deon van Rooyen a aussi exprimé sa satisfaction pour la très grande

qualité des candidatures pour ce poste important. Il a remercié les membres du Comité Exécutifs de l'ISF ainsi que le Secrétaire Général pour leur implication dans le processus de sélection très complet et les interviews finales qui ont eu lieu à Zurich.

LES MINISTRES DE LA CEDEAO ADOPTENT UN PLAN POUR LA BIOTECH

Une convention a été adoptée par les Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'utilisation de la biotechnologie pour accroître la production alimentaire dans leur région. Ceci a été approuvé au cours de la troisième réunion ministérielle sur la biotechnologie et la biosécurité tenue à Accra, Ghana. Un communiqué publié à la fin de la réunion a noté que la technologie améliorera la productivité, permet au secteur agriculture d'être plus compétitif, et assure une gestion durable des ressources naturelles. Cependant, les mesures de sécurité aussi bien au niveau national qu'au niveau régional ont été considérées importantes et font partie du processus de mise en œuvre. Il est envisagé que le développement de la biotechnologie profite à un plan régional. Ceci nécessitera l'assistance des partenaires de développement et les efforts collaboratifs des gouvernements des divers pays, a dit Marcel Nwalozie du Conseil Ouest et Central africain pour la Recherche Agricole et le Développement, une organisation qui coordonne la recherche agricole pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Source: Crop Biotech Update. Rapport complet disponible au : <http://www.voanews.com/english/2007-03-31-voa16.cfm>.

Calendrier des évènements:

- 5 au 11 mai 2007: Congrès de l'ISTA au Chutte d'Iguaçu, Brésil.
- 21 au 23 mai 2007: Congrès annuel 2007 de l'International Seed Federation à Christchurch, Nouvelle Zélande.
- 8th to 10th October 2007: Réunion du CA de l'AFSTA à Mombasa, Kenya.

ÉQUIPE D'EDITION :

- Justin Rakotoarisaona, Secrétaire Général de l'AFSTA
- Susan Miyengi, Assistante de l'AFSTA

Désistement : L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) a pris toute précaution pour la précision des informations données par son Secrétariat, mais elle n'accepte aucune responsabilité pour des erreurs qui pourraient toutefois exister dans ce journal. Les articles écrits par les auteurs ne peuvent pas nécessairement refléter les points de vue du Secrétariat de l'AFSTA, de son CA ou ses membres.

 Tel: (+254-20) - 272 7860 / 272 7853
 Fax: (+254-20) - 272 7861
 E-mail: afsta@afsta.org
 Site web: www.afsta.org